

Grandes lignes de l'accord intragroupe de responsabilité conjointe de traitement

Les sociétés Cafan, Tres F Network, MDT Belgique, Odete Correia, DFS et Beaumanoir Luxembourg Distribution du Groupe Beaumanoir (ci-après, les « **Membres** ») se sont associées pour vous offrir la meilleure expérience client possible et en particulier pour vous proposer un programme de fidélité commun.

Afin de vous permettre de recevoir des bons de fidélité Morgan, les Membres mettent en œuvre, en tant que responsables de traitement conjoints, un traitement partagé des données de leurs clients adhérents au programme de fidélité Morgan, afin d'enregistrer les points fidélité acquis audit programme.

Cette coopération s'inscrit dans le cadre d'un accord intragroupe de responsabilité conjointe de traitement, conformément aux exigences du règlement général sur la protection des données (« **RGPD** »). Les présentes valent « grandes lignes de l'accord », au sens de l'article 26 du RGPD.

Pour une information complète sur les traitements mis en œuvre par le Groupe Beaumanoir, nous vous invitons à prendre connaissance de la « *Charte de confidentialité des données à caractère personnel* », librement accessible sur chacun des sites internet de la marque.

Pour toute demande relative à l'exercice de vos droits en matière de protection des données, y compris le droit de retirer votre consentement, ou pour toute information complémentaire sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter à tout moment l'équipe en charge de la protection des données, en écrivant à l'adresse suivante : dpo@morgan.fr.

Le Groupe Beaumanoir ne traite que les données que vous nous avez fournies directement, notamment à l'occasion d'un achat de produits dans l'un de nos points de vente proposant le programme de fidélité conjoint, ou via nos sites internet. Les Membres s'engagent à respecter strictement le principe de minimisation des données conformément à la réglementation applicable.